

date de dépôt : 30 janvier 2024
demandeur : SCI ST MARTIN
Représentée par Monsieur CHARRET Patrick
pour : la construction d'un garage
adresse terrain : 31 Route du Château D'Aix
Saint-Martin-la-Sauveté (42260)

Commune de Saint-Martin-la-
Sauveté

ARRÊTÉ
accordant un permis de construire
au nom de la commune de Saint-Martin-la-Sauveté

Le maire de Saint-Martin-la-Sauveté,

Vu le code de l'urbanisme ;
Vu la Carte Communale approuvée le 27/02/2006 et notamment la zone : **secteur constructible** ;

Vu la demande de permis de construire présentée le 30 janvier 2024 par la SCI ST MARTIN représentée par M. CHARRET Patrick demeurant 2 Lot La Verchère, Saint-Martin-la-Sauveté (42260) ;

Vu l'objet de la demande :

- pour la construction d'un garage ;
- sur un terrain situé 31 Route du Château D'Aix, à Saint-Martin-la-Sauveté (42260) ;
- pour une surface de plancher créée de 71 m² ;

Vu la date d'affichage en mairie du 31/01/2024 de l'avis de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme ;

ARRÊTE

Article unique

Le permis de construire est ACCORDÉ.

Fait à Saint-Martin-la-Sauveté, le 9 février 2024

Le maire



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.